



Politique “Règle de deux” du CSC

Adoptée au CA du : 26 août 2019

Mise à jour :

Cette politique s’adresse à tous les parents, tuteurs, entraîneurs bénévoles, contractuels et employés du Club Soccer Candiac

Objectif : informer des attentes du CSC concernant la bienveillance des adultes auprès des joueurs en tout temps

Cette politique du CSC est adaptée de la Politique “Règle de deux” de Soccer Canada.

<https://soccerquebec.org/programme-reconnaissance-des-clubs/wp-content/uploads/2019/07/ruleoftwo-fr-2.pdf>

Notre politique stipule que chaque adulte qui fait partie du personnel d’une équipe (bénévole ou employé) doit passer l’étape d’une **filtration policière avant le début de saison**. De plus, notre politique stipule qu’il y aura toujours deux adultes* avec les joueurs lors de situations dans lesquelles ils sont potentiellement vulnérables :

1. Voyages d’équipe
2. Vestiaires et salles de réunion
3. Environnement d’entraînement et matchs
4. Identité des genres

*Si un seul adulte est disponible, il devrait toujours y avoir plus d’un joueur avec l’adulte (ce qui est la norme la moins élevée et n’est pas recommandée).

1. Voyages d’équipe
 - a) Une personne en autorité ne peut être seule dans une voiture avec un joueur à moins que la personne en autorité ne soit le parent ou le tuteur légal du joueur.
 - b) Une personne en autorité ne peut pas partager une chambre ou être seule dans une chambre d’hôtel avec un joueur, à moins que la personne en autorité ne soit le parent ou le tuteur légal du joueur.
 - c) Les vérifications des chambres lors des nuitées doivent être effectuées par deux personnes en autorité.
2. Vestiaires et salles de réunion
 - a) Les interactions entre une personne en autorité et un joueur individuel ne doivent pas se produire dans un vestiaire, une salle de réunion ou les salles de bain. Une deuxième personne en autorité devrait être présente pour toute interaction nécessaire dans une de ces salles.

- b) Si des personnes en autorité ne sont pas présentes dans le vestiaire, ou si leur présence est interdite, elles devraient toujours être disponibles à l'extérieur du vestiaire et être en mesure de pouvoir y entrer s'y requis.

3. Environnement d'entraînement et matchs

- a) Une personne en autorité ne devrait pas être laissée seule avec un joueur avant ou après un match ou une pratique, à moins que la personne en autorité ne soit le parent ou le tuteur légal de l'athlète. Si le joueur est le premier à arriver, le parent du joueur devrait rester jusqu'à ce qu'un autre joueur ou une personne en autorité arrive. De la même façon, si un joueur risque de se retrouver seul avec une personne en autorité après un match ou une pratique, la personne en autorité devrait demander à une autre personne en autorité (ou à un parent ou tuteur d'un autre athlète) de rester jusqu'à ce que tous les joueurs soient partis. Si un adulte n'est pas disponible, un autre athlète doit être présent afin d'éviter que la personne en autorité se retrouve seule avec un seul athlète
- b) Les personnes en autorité qui donnent des instructions, démontrent des compétences ou facilitent des exercices ou des leçons à un joueur individuel doivent toujours le faire à la portée de la vue et de la voix d'une autre personne en autorité.

4. Identité des genres

- a) Pour les équipes composées de joueurs ayant une seule identité de genre (ex.: équipe de filles seulement ou de garçons seulement), une personne en autorité du même sexe doit être disponible pour participer/assister à chaque interaction.
- b) Pour les équipes composées de joueurs avec plus d'une identité de genre (ex.: équipe mixte), une personne en autorité de chaque sexe doit être disponible pour participer ou assister à chaque interaction.

Annexe A

Par la présente, je déclare avoir pris connaissance de la « Politique “Règle de deux” du CSC » et en comprendre le contenu et je m’engage à la respecter.

Tous les membres du Conseil d’Administration

Poste	Nom	Signature	Date
Président	Chantal Goyette		
Secrétaire	Patricia Georges		
Trésorier	Mélanie René		
Dir. Communications	Pierre Feraud		
Dir. Commandites	---		
Dir. Micro	Johanna Druez		
Dir. Récréatif	Karim Sellami		
Dir. Intervilles	Annick Berry		
Dir. Compétitif	Abdeslam Bouzidi		
Dir. Senior/Vétéran	Rabah Messaoudi		

Tous les employés

Poste	Nom	Signature	Date
Directrice Administrative (DA)	Guylaine Lefebvre		
Directeur Technique (DT)	Lyes Lettat		
Directeur technique adjoint	Mustapha Asbai		
Dir. Équipements	Bruno Randrianarivony		
Adjoint admin.	Maxandre Caron		

